



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-247

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2025-09-15-00002 - ARRETE N° 2025-DOS-290 portant approbation de l'avenant n° 24 à la convention constitutive du **??** Groupement de Coopération Sanitaire « GCS Achats du Centre » (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-09-15-00002

ARRETE N° 2025-DOS-290 portant approbation  
de l'avenant n° 24 à la convention constitutive  
du  
Groupement de Coopération Sanitaire « GCS  
Achats du Centre »

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE  
DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

**ARRETE**

portant approbation de l'avenant n° 24 à la convention constitutive du  
Groupement de Coopération Sanitaire « GCS Achats du Centre »

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6133-1 et suivants,  
R. 6133-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au  
fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences  
régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en  
tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret n° 2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au  
fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de  
coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération  
sanitaire ;

**VU** l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé  
2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023- 2028  
de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

**VU** la décision n° 2024-DG-DS-0002, en date du 2 août 2024, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

**CONSIDERANT** la convention constitutive du « GCS Achats du centre » approuvée par arrêté n° 2011-OSMS-0173 du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre en date du 13 décembre 2011 ;

**CONSIDERANT** l'avenant n° 24 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » approuvé lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2025, portant modification de l'Annexe 1 « liste des établissements adhérents au GCS Achats du Centre » ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 août 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté en date du 25 août 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis réputé acquis de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;

**CONSIDERANT** que l'avenant n° 24 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » n'est pas contraire aux dispositions des articles L. 6133-1 à L. 6133-10 et R. 6133-1 à R. 6133-30 du Code de la santé publique.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'avenant n° 24 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » est approuvé.

**ARTICLE 2** : L'EHPAD L'Arc-en-Ciel, situé 5 Porte de l'Orthiau 72320 Montmirail, intègre le « GCS Achats du Centre ».

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour le promoteur ou de la date de publication au recueil des actes administratifs pour les tiers intéressés :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence

régionale de santé Centre-Val de Loire ;

- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique : Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;

- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15/09/2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

NB : l'avenant n° 24 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » est consultable à l'ARS Centre-Val de Loire.

ARRETE N° 2025-DOS-290